

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 18 octobre 2017 pour le jeudi 26 octobre 2017 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 26 octobre 2017

N° 38

Présents :

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoints.

Mr CHABAUD Gilbert, Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mme EPITALBRA Aude, Mrs PIVET Sylvain, COCQUELET Christophe, Mme MICHAUD Gaëlle.

Excusés : Mrs PERROT Marc, RICHONNIER Romuald, Mme ECOCHARD Laurence, NAGA Cécile, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Absente : Mme MOREL Rachel

Mr PERROT Marc a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr PIVET Sylvain.

Mr RICHONNIER Romuald a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr POMMERUEL Christian.

Mme ECOCHARD Laurence a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr COCQUELET Christophe.

Mme NAGA Cécile a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FROMENT Josette.

Mr GABET-ROUGEMONT Patrick a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FRANCK Isabelle.

Suite aux coupures d'eau successives en mai et juin derniers, le conseil municipal avait exprimé le souhait d'avoir des explications concernant ces dysfonctionnements et difficultés rencontrés par les divers intervenants. Monsieur Jean-Luc LUEZ, Président du syndicat ASR, et Monsieur Thierry VALET responsable technique, représentant SUEZ EAU, délégué du service de l'eau, ont présenté le fonctionnement du réseau avant l'ouverture de la séance du conseil.

°°°°°°°°°°

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 38 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme Claudine TRENTESAUX est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité les comptes rendus des séances des 7 et 14 septembre 2017.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. – CA3b : approbation rapport de la CLECT du 15 septembre 2017

Monsieur le Maire expose que la Loi NOTRe prévoit le transfert au 01/01/2017 de l'ensemble des ZAE communales à l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à

compter du 1^{er}/01/2017 et que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre les EPCI et leurs communes membres, doit rendre son rapport avant le 30/09 de l'année de la fusion.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 15 septembre 2017 afin de fixer le montant des charges qui reviendront à la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse dans le cadre du transfert des zones d'activité économique (ZAE) en application de la Loi NOTRe.

Ces charges ont été évaluées selon une méthode conforme aux dispositions prévues par les textes, dite de droit commun.

En application des dispositions en vigueur, ce processus comporte plusieurs étapes : la première consiste en l'approbation de l'ensemble du rapport à la majorité qualifiée des communes membres, soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Si les conditions de vote sont réunies, le Conseil communautaire devra alors délibérer sur la partie du rapport portant sur les attributions fixées librement à la majorité des deux tiers.

Après ce vote, les conseils municipaux intéressés par les AC fixées librement devront se prononcer dans le courant du mois de novembre sur cette délibération du Conseil communautaire.

Si les délibérations communales sont concordantes, le Conseil communautaire du 11 décembre 2017 fixera le montant des AC définitives 2017.

Pour l'heure, il vous est demandé d'approuver l'ensemble du rapport de la CLETC du 15 septembre 2017, sachant, comme le précise Monsieur le Maire, que l'attribution de compensation de la commune de Ceyzériat restera inchangée.

Décision : rapport approuvé à l'unanimité.

1.2. – Conseil de communauté du 27 septembre 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des principaux points à l'ordre du jour du Conseil communautaire, qui s'est tenu à Viriat le 27 septembre 2017.

Plusieurs décisions ont été adoptées en matière de fiscalité :

Pour les personnes physiques : si les délibérations des EPCI préexistants ont continué à s'appliquer durant l'année 2017 comme les textes le permettaient, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse doit aujourd'hui délibérer avant le 1er octobre 2017 pour fixer sa politique d'abattements de taxe d'habitation (TH) applicable à compter de 2018 et ainsi harmoniser, sans période de convergence possible, les différentes politiques d'abattements TH appliquées en 2017. Monsieur le maire précise que, pour la commune de Ceyzériat, faute d'abattements supplémentaires antérieurs, cette harmonisation s'effectuera sans pénaliser les contribuables, qui bénéficieront en outre d'un abattement généralisé de 5% sur les bases, qui n'existait pas jusque là.

De fait, il a été proposé au Conseil de Communauté de décider d'instituer un abattement général à la base et de fixer le taux de cet abattement à 5%, de fixer les taux d'abattement obligatoire pour charges de famille à 10% pour chacune des deux premières personnes à charge et 15% pour chacune des personnes à partir de la troisième personne à charge, de n'instituer aucun abattement spécial.

Pour les entreprises : s'agissant de la cotisation foncière des entreprises (CFE), eu égard aux différences constatées sur le territoire, il est proposé que la convergence soit opérée sur les quatre dernières tranches de chiffres d'affaires, les deux premières tranches affichant des valeurs quasi-identiques sur l'ensemble du territoire en matière de bases minimum de CFE. Il est rappelé ici qu'à l'échelle du territoire, ce sont près de 72 % des entreprises qui sont impactées par la base minimum de CFE soit un peu plus de 4 500 établissements (dont 2 400 concernés par les 4 dernières tranches de chiffres d'affaires).

Pour la collecte des déchets : le Conseil d'agglomération a reconduit au moins une année le système en vigueur, à savoir l'application de la Taxe d'enlèvement pour les ordures ménagères pour les particuliers, et la Redevance spéciale pour les entreprises.

Parmi les autres décisions, il a été proposé au Conseil de Communauté d'attribuer une subvention de 800.000 euros à la SAS FBBP 01 pour l'ensemble des opérations concernant l'installation du Centre de

Formation FBBP 01, forfaitairement et avec le calendrier de paiement suivant : 150.000 euros dès les autorisations budgétaires; 550.000 euros à l'avancement de la construction du Centre de Formation; 100.000 euros à la réception du bâtiment du Centre de formation.

Il a aussi été décidé d'apporter la garantie pour les deux emprunts contractés par la SAS FBBP 01 pour un montant maximal de 1.000.000 euros et autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous documents de garantie à ce titre.

1.3. – Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil départemental de l'Ain en date du 24 juin 2013 a proposé la création d'une Agence Départementale d'Ingénierie sous la forme d'un établissement public administratif, établissement auquel une majeure partie des communes de notre département sont aujourd'hui adhérentes. Il indique qu'au regard des exigences liées à la préparation de notre prochaine révision du PLU, il y a lieu de pouvoir s'adjoindre les compétences de l'Agence, notamment sur les questions de procédures et de marchés publics.

Monsieur le Maire propose dès lors au Conseil municipal que la commune adhère à l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain à effet du 1^{er} novembre 2017.

Décision : accord à l'unanimité

1.4. – Convention de portage foncier et de mise à disposition entre la Commune et l'EPF de l'Ain :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du projet de convention concernant le portage foncier pour l'acquisition et la mise à disposition de parcelles de terrains nus lieudit « Teppes du Chêne » et le « Morenoz » par l'EPF de l'Ain pour le compte de la Commune. Cette acquisition d'une superficie totale de 13 706 m², permettra notamment à la Commune de développer le projet d'installation d'un site d'enseignement à proximité immédiate du collège, destiné aux enfants et adolescents ayant besoin d'un accompagnement éducatif spécialisé, de soins et rééducation. L'évaluation de l'ensemble de ces parcelles a été estimée à 205 590 € H.T. par le service des Domaines, frais de notaire et autres en sus.

Décision : le conseil approuve à l'unanimité.

<p style="text-align: center;">QUESTION N° 2 – <u>Finances, Communauté de communes,</u> <u>Cadre de vie (C. CARTE)</u></p>

Monsieur Carte propose au conseil les décisions modificatives suivantes :

2.1. – Décision modificative coffret forains place Domagne :

La mairie a reçu ces jours derniers une facture du SIEA concernant la pose d'un coffret forains à Domagne budgété en 2014. Cette facture qui s'élève à 1 462,15 €, n'a pu être transmise plus tôt en raison des honoraires qui n'étaient pas encore soldés. Il convient donc de procéder à une décision modificative en section d'investissement pour pouvoir honorer cette facture.

Décision : accord à l'unanimité.

2.2. – SIEA : RODP provisoire sur travaux distribution électricité et gaz

Mr CARTE informe le conseil que le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 a instauré les redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux concernant les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Le Syndicat d'Electricité (SIEA) propose de se substituer aux communes à titre gratuit pour la gestion, la collecte et le reversement de cette redevance sur les travaux effectués l'année N-1.

Le conseil municipal doit au préalable instaurer cette redevance par délibération et en fixer le mode de calcul conformément au décret précité, et préciser s'il en confie la gestion au SIEA.

Décision : accord à l'unanimité pour l'instauration de cette redevance et sa gestion à titre gracieux par le SIEA.

2.3. – Forêt : bilan financier

Reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)

3.1. – Commission du 23 octobre 2017 :

Monsieur Bourgier donne le compte rendu de cette commission :

SIEA - ordre de service envoyé à l'entreprise Babolat pour :

- Enfouissement du câble (candélabre abandonné, suite à accident allée des Cygnes).
- Remplacement d'un candélabre rue Bernier.
- Suppression de la dernière lampe à vapeur de mercure (angle rue de l'église et rue Jayr).
- Création d'un point lumineux, sur support Erdf (angle Rue Jayr et rue de l'église).

Illuminations : Sur proposition de la commission ad hoc, il a été procédé à l'ajouts de prises et fixations sur 4 candélabres entre la mairie et la rue Juhénin, et pose d'un câble acier plus prises de raccordement électrique rue J.Bernier pour guirlandes supplémentaires.

Arbres à risque près de la voie ferrée : La SNCF (Chambéry) demandait dans un courrier adressé à Monsieur le Maire, qu'il use de son pouvoir de police concernant l'abattage d'arbres sur diverses parcelles. Les vérifications nécessaires ont été effectuées sur place en concertation avec les propriétaires concernés.

Syndicat des Eaux ASR : Lors de la réunion du Comité Syndical du 23 octobre, le comité a voté une augmentation du prix de l'eau (hors assainissement) de 2.40 %, portant la part fixe de 45€ à 50€. Les parts variables restent inchangées (tranche de 0 à 500 m³ : 0.6279€/m³, et la tranche > à 500 m³ : 0.4887 €).

Face aux investissements futurs, tels que construction d'un réservoir supplémentaire à Ceyzériat et sécurisation de la ressource à Conflans, le comité a tenu à garantir ses recettes, d'autant que la consommation d'eau a tendance à diminuer.

Le comité espère une recette complémentaire de 40 980 € pour un montant total de 409 800 €.

Le prix de l'eau part ASR 2015, 2016, 2017 étant resté inchangé à 120.35€/120m³.

Des explications complémentaires seront apportées lors du rapport annuel du Président du syndicat.

Etat des travaux 2017 :

Voirie

Construction d'un trottoir route de Tréconnas (finition en enrobé en cours, sur partie impactée par Orange (entre Propriété Rosset et Chemin de la Combe) (financement/droits de tirage).

Construction d'un trottoir chemin de Shall, et réfection de chaussée : travaux terminés ; les travaux de voirie du domaine de la Fontaine sont en cours de réalisation (financement privé).

RD 52 construction d'un plateau ralentisseur au droit du chemin de Shall : travaux terminés (droits de tirage).

Réfection du revêtement impasse des Métras : travaux terminés (droits de tirage). Les riverains ont profité du passage de l'entreprise pour faire revêtir leurs accès.

Chemin de Bélière : les travaux débiteront au début du mois de novembre (curage de fossés, purges partielles de chaussée, et reprofilage de la chaussée (droits de tirage).

Traçage de signalisation horizontale (droits de tirage CA3B) : travaux terminés.

Travaux de point à temps (droits de tirage CA3B) : travaux terminés.

RD 52, rue L'Achar : remplacement du collecteur EU et réfection des branchements sur une longueur de 70 ml (Financement CA3B assainissement).

RD 52 rue L'Achar et rue Antoine Thermes : rabotage et réfection du tapis en enrobé (financement : Conseil Départemental).

RD52 (au droit de la propriété Branche) réfection de l'accotement, construction de 2 grilles d'évacuation des EP (financement : Conseil Départemental).

Place Hugon : pose d'un garde-corps le long du mur de soutènement (Richard TP, travaux terminés).

Place Hugon : construction d'un espace conteneur poubelles (Fontenat, travaux terminés).

Parking RD 52 face à maison médicale : traçage des places de parking (Midi traçage : travaux terminés - budget communal -).

Fibre optique : tirage de la fibre optique (artères principales) avec utilisation des fourreaux souterrains existants. (SIEA/SOBECA : travaux terminés).

Pose de fibre optique en tranchée (Les Métras, et ZA Domagne) : travaux terminés.

Bâtiments :

Ilot Bouvard : terrassement en pleine masse - Entreprise Fontenat, travaux terminés.

Toiture ancienne mairie : début des travaux fin novembre - Entreprise Curt Nicolas.

Ecole primaire : réfection des peintures de couloir R+1 (Inter Job, travaux terminés).

Accessibilité : pour l'ascenseur/élévateur de l'ancienne mairie le dossier est en voie de finalisation. Néanmoins, concernant l'ascenseur/élévateur, au-dessus de 3.50 m de dénivelé, la loi dit qu'il s'agit d'un ascenseur. Une dérogation devra dès lors être demandée simultanément à la demande d'Autorisation de Travaux (AT) qui sera adressée à la commission d'accessibilité. Il est dès lors proposé de recourir à une maîtrise d'œuvre externe, celle du cabinet de Monsieur DONGUY qui en assurera la rédaction.

Le devis concernant la rédaction de cette demande d'AT s'élève à 1200 € TTC, avec un avis favorable du Conseil municipal.

Projet travaux 2018

Voirie - propositions de la commission travaux :

Lancement d'une réflexion sur l'aménagement de la Place de Domagne, ainsi que sur la route des Métras du carrefour RD52 à la fontaine des Métras.

Travaux à programmer : Chemin des Plattières (revêtement). Purge de chaussée (Chemin de la gare) ; revêtement enrobé après tranchée assainissement pour le Chemin des Rippes et le ch. de Charbonnière (enveloppe voirie communautaire).

Parking RD 979, côté ouest : réalisation d'une place handicapés supplémentaire avec 1 place arrêt minute.

Maison de santé : pose de supports garages à vélos place Hugon.

Assainissement :

Chemin des Rippes : travaux déjà programmés.

Mise en séparatif (route de Tréconnas, entre rue Charles Guillon et allée des Sorbiers).

Rue Jayr : mise en séparatif.

AEP (ASR): renforcement avenue du Revermont.

Bâtiments :

Ecole primaire : étude concernant l'agrandissement de la salle d'évolution.

Mise en chantier Ilot Bouvard.

Conseil Départemental :

Aménagement du carrefour des Soudanières.

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. – Commission urbanisme du 24 octobre 2017

PERMIS DE CONSTRUIRE

TONDEREAU Jérôme

Sur un terrain situé La Bartelière

Parcelle(s) N° 20p Section AL située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 345 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

ADAPEI DE L'AIN

Sur un terrain situé 13 rue Pierre de Coubertin

Parcelle(s) N° 365 Section AB située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 10131 m²

POUR LA POSE D'UN AUVENT

GARNIER-THOMAS Denis

Sur un terrain situé 6 rue Pierre de Coubertin

Parcelle(s) N° 226 Section AB située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 831 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE

DHOOMUN Mamade

Sur un terrain situé 32 allée de la Fontaine

Parcelle(s) N° 663 Section AB située(s) en zone 1AU

D'une superficie totale de 331 m²

POUR LA TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PARTIE EN PIÈCE À VIVRE

MOUTON Jean

Sur un terrain situé 543 Les Soudanières

Parcelle(s) N° 97 Section AD située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1172 m²

POUR DÉTACHEMENT DE PARCELLE

LEPINE Frédéric
Sur un terrain situé 291 chemin de Bellière
Parcelle(s) N° 247 Section AC située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 2286 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UN MUR DE CLÔTURE ET D'UN PORTAIL

PALMIERI Vincent
Sur un terrain situé 15 chemin de la Combe
Parcelle(s) N° 294 Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 925 m²
POUR LA POSE D'UN PORTAIL ÉLECTRIQUE

CHEVANU Eric
Sur un terrain situé 466 chemin de la Charbonnière
Parcelle(s) N° 1783 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 629 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UNE PISCINE

BERNARD Jean-Patrice
Sur un terrain situé Les Soudanières
Parcelle(s) N° 41 & 42 Section AD située(s) en zone Nh
D'une superficie totale de 1496 m²
POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE ET DES FAÇADES

REYSS Michelle
Sur un terrain situé Les Rippes
Parcelle(s) N° 685 (lot B12) Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2468 m²
POUR LA FERMETURE D'UNE TERRASSE

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 43 impasse du Pressoir
Parcelle(s) N° 55 Section AH située(s) en zone UAa
D'une superficie totale de 330 m²
VENTE GRATINI / QUINTEAU

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 43 impasse du Pressoir
Parcelle(s) N° 56 & 311 Section AH située(s) en zone 2AU
D'une superficie totale de 1104 m²
VENTE GRATINI / QUINTEAU

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé 7 allée des Sorbiers
Parcelle(s) N° 381 Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1062 m²
VENTE CONSORTS CLANET / RANDU

Demande de Monsieur DUBOCLARD
Sur un terrain situé 36 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 482, 483 & 3 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1368 m²
CRÉATION D'UN AGRANDISSEMENT

Demande de Madame CAMPION Laetitia
Sur un terrain situé 3 allée de la Marcelière
Parcelle(s) N° 245 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 734 m²
EXTENSION DE LA MAISON D'HABITATION

Demande de SCP BEAUMONT VICARI
Sur un terrain situé 3 rue Gabriel Vicaire
Parcelle(s) N° 442 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 110 m²
VENTE CURCI / EPITALBRA

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande du Cabinet REYNARD
Sur un terrain situé Le Cart
Parcelle(s) N° 148 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1386 m²
VENTE DE LA RIVOIRE DE LA TOURETTE / PLAXINE

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 16 rue Jayr
Parcelle(s) N° 961 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 211 m²
VENTE TIGNAT / SCI CAPCASA

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Chemin de l'Achar
Parcelle(s) N° 952 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 933 m²
VENTE AFA / CARMINATI

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 25 rue Gabriel Vicaire
Parcelle(s) N° 373, 669 & 686 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 534 m²
VENTE SCI LES PETITES ROCHES / PERRAT DIT JANTON CHANEL

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 43 impasse du Pressoir
Parcelle(s) N° 55, 56 & 311 Section AH située(s) en zone UAa et 2AU
D'une superficie totale de 1434 m²
VENTE GRATINI / QUINTEAU

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 118 chemin de Morillon
Parcelle(s) N° 296, 298, 299 & 736 Section D située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 2504 m²
VENTE HERBEUVAL_LEBRETON / COMPARETTO

Demande de SCP BIGOT FAURE RENOUX
Sur un terrain situé Les Courtelets
Parcelle(s) N° 2 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 464 m²
VENTE DEFAUDON / RENAUD _ JOBAZE

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé 7 allée des Sorbiers
Parcelle(s) N° 381 Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1062 m²
VENTE CONSORTS CLANET / RANDU

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé La Bartelière
Parcelle(s) N° 20p et 21p Section AL située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 346 m²
VENTE RICHER / TONDEREAU

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 7 rue de Savoie
Parcelle(s) N° 398 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 86 m²
VENTE KIENLEN / SABOURIN _ DUMAY

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 36 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 482, 483 & 3 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1368 m²
VENTE CONSORTS DUBOCLARD / BROCHAND _ BEJA

Demande de SCP BEAUMONT VICARI
Sur un terrain situé 3 rue Gabriel Vicaire
Parcelle(s) N° 442 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 110 m²
VENTE CURCI / EPITALBRA

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, bibliothèque, associations, enfance (C. TRENTESAUX)

5.1. – A.G. Sou des Ecoles du 29 septembre

Madame Claudine Trentesaux donne le compte rendu de cette réunion à laquelle elle a participé.

Les membres du Sou des écoles ont présenté les différentes activités réalisées au cours de l'année scolaire 2016/2017 :

- le café de bienvenue pour les parents des 2 écoles.
- la farfouille.
- le loto.
- la vente de sapins et de chocolats de Noël.
- la boum pour le carnaval.
- la participation à la foire aux vins.
- la fête de fin d'année.

Toutes ces manifestations, plus le financement participatif, les cotisations des familles, la subvention de la mairie, les buvettes et le don de l'association de l'ex-garderie périscolaire portent le montant des recettes de l'année à 25 597,77 €.

Ces activités ont permis à cette association de financer toutes les sorties scolaires et une grande partie des « classes découvertes » des CM2, d'acheter des jeux pour Noël pour les enfants de la maternelle pour une dépense de 21 206,24 €.

Ce qui donne un résultat positif de 4 391,53 €.

Pour l'année prochaine les CM2 ont présenté leur futur voyage pour la classe découverte, à savoir un séjour dans le sud de la France pour la découverte des différents modes de transport, de la vigne et de la pisciculture.

Ce séjour aurait lieu du 5 au 9 mars 2018 pour tous les CM2. Ils partiraient en train de Bourg en Bresse pour Béziers via Lyon. Ils prendraient la péniche de Béziers à Narbonne, puis reviendraient à Bourg en Bresse en train.

Le coût de ce voyage est estimé à 7 000 € par classe. En comptant sur la vente de pâtisseries, la participation des familles (20€/jour), de la mairie, et du Sou, il reste à trouver environ 2000€/classe...

Pour cela, les enseignants de ces classes souhaitent faire une soirée théâtre avec les élèves et demande la possibilité de disposer gratuitement du centre festif. L'ensemble des membres du conseil accepte cette gratuité.

Pour le Sou, un nouveau bureau se mettra en place au cours d'une assemblée générale extraordinaire le 10 novembre. Il s'oriente vers une présidence collégiale à 5 personnes.

La prochaine manifestation sera la soirée Halloween mardi 31 octobre de 18 à 20h30 sous la halle pour parents et enfants.

5.2. – Conseil Municipal d'Enfants

Mesdames Froment et Franck, responsable du CME, informent le conseil que depuis quelques mois, le CME semble s'essouffler. De moins en moins d'enfants se présentent à l'élection et lorsqu'ils sont élus beaucoup d'absentéisme, ce qui rend difficile la mise en œuvre de leurs projets.

Elles ont donc souhaité faire une pause d'un an afin de réfléchir à l'évolution du CME. Mais l'annonce de cette décision a provoqué une vive réaction des parents des enfants élus qui craignaient de voir disparaître le CME.

Après concertation avec Monsieur le Maire et Madame Claudine TRENTESAUX, il a donc été décidé de poursuivre le CME en réorganisant des élections qui seront par conséquent un peu plus tardives. Une présentation des nouveaux élus aura certainement lieu en fin d'année.

Le nombre d'enfants qui vont se présenter à cette élection va conditionner en grande partie la continuité des activités du CME.

Madame Franck rappelle les prochains RDV :

- Le samedi matin 18 novembre : « Du balai les déchets » qui vise à mobiliser les habitants de Ceyzériat pour nettoyer certains de nos quartiers et les sensibiliser au tri et au recyclage des déchets.
- Le vendredi soir 15 décembre : 2^{ème} édition de l'animation « Bol de soupe » sous la Halle où nous espérons rencontrer le même succès que l'année passée.

QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS **(C. TAVEL)**

Mme TAVEL donne le compte rendu des assemblées générales auxquelles elle a assisté :

Assemblée générale de FC Vallière

Pour la saison 2016-2017, le club comptait 243 licenciés : 55 seniors et 172 jeunes. 2 équipes ont été engagées en entente avec Certines U15 et U17 filles

Pour 2017-2018 : même effectif jeunes mais une baisse chez les U15 et les seniors

Encadrement : 25 éducateurs dont 6 sont seniors, et le renfort d' 1 emploi civique. Par ailleurs, 4 éducateurs sont en formations.

Projets : un groupement avec d'autres clubs du secteur est à l'étude.
Bilan financier : 58 000 euros de budget, avec un résultat positif cette année.
Bilan sportif :

- . Senior 1 Excellence district : descente.
- . Senior 2 1^{ère} division district : maintien.
- . Senior 3 3^{ème} division district.

Des remerciements ont été adressés au Conseil municipal, et à l'équipe technique pour l'état et l'entretien du terrain d'honneur de Ceyzériat.

Les dirigeants ont également leurs difficultés liées à l'éclatement de leurs installations sur 3 communes différentes.

Assemblée générale du tennis le 6 octobre 2017

14 personnes seulement présentes sur les 100 adhérents de la saison 2016 / 2017 où on notait une petite baisse des effectifs par rapport à l'année précédente.

L'école de tennis est encadrée par Mr Mos et Raphaël.

Bilan sportif : une année blanche.

Les manifestations : goûter de Noël ; Tournoi du 3 au 18 juin avec 70 compétiteurs ; Vente des chocolats de Pâques.

Bilan financier : - 843 euros, sachant que les charges salariales s'élèvent à 14 600 euros de salaires Avec une réserve de 10686 euros sur le livret, les finances restent saines.

Le club remercie la mairie pour le prêt des salles et la subvention ;

Une demande est faite sur le devenir du 3^{ème} terrain de tennis. 10 personnes jouent dessus aujourd'hui. A ce jour pas de travaux prévus par la mairie.

Boris Coussinet annonce son retrait de la présidence. En l'absence de candidat une assemblée extraordinaire a eu lieu le 20 octobre en présence d'une cinquantaine d'adhérents.

La co-présidence sera assurée par Benjamin Chambon et Sébastien Guichardon avec le Trésorier : Éric Dugad et la Secrétaire : Aurélie Pétrosino.

Assemblée générale des boules le vendredi 13 octobre

Licenciés 19 en 2016-2017.

Bilan sportif : moyen. Lydie est descendue en F3 les autres joueurs évoluent en F4.

9 concours dont 2 sociétaires : René Barbier et Roland Curt.

Challenges : Chichoux, Cave de Ceyzériat, Bersot. Vétérans à Villereversure.

Organisation de qualificatives doublettes au mois de mai.

Bilan financier : une année excédentaire grâce au tournoi de mai. Au 15/09, la situation est positive avec 5051 euros sur le compte.

Remerciement pour la subvention municipale. L'association se porte bien avec une très bonne ambiance.

Assemblée générale Gym plurielles le 20 octobre 2017

L'association fête cette année ses 40 ans. Elle compte 142 cotisations + 28 suppléments Zumba soit 170 adhérents pour 2016-2017.

Seulement 11 hommes et 2 mineurs. Les mineurs sont admis à partir de 16 ans.

4 animateurs pour 6 cours différents. Au total 11h.

Les salaires des animateurs ont été revalorisés de 3%.

Bilan financier : - 165 euros, mais avec 13 500 € en réserve.

162 adhérents pour l'année 2017-2018.

QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)

7.1. – Assemblées générales associations

Mme DUFOUR donne le compte rendu des assemblées générales auxquelles elle a assisté :

Assemblée Générale COP'AIN'FORMATIQUE du 18 septembre 2017

Une association qui a 17 années d'existence. Elle permet à ses adhérents de se familiariser avec l'outil informatique et différents logiciels utilitaires. Certains inscrits viennent pour une initiation, d'autres pour se perfectionner. Les ateliers concernent Open office, le montage photos ou internet et sa messagerie.

En 2017 le fonctionnement se fera de la semaine 40 à la semaine 51 chaque lundi excepté en période de congés scolaires. Le montant de chaque séance est fixé à 10 euros. On compte 7 à 8 personnes par session. Les 2 intervenants présents s'adaptent au niveau de chacun.

Bilan financier :

Au 1^{er} septembre 2016

Le compte chèque comptait 384,15 euros et le livret bleu 26,65 euros.

Au 31 août 2017

Le compte chèque s'élève à 697,78 euros et le livret bleu à 26,84 euros.

L'exercice annuel a connu un crédit de 2260 euros et un montant de dépense de 1946,37 euros.

Assemblée Générale CRÉA TOUT VA du 29 septembre 2017

La moitié des adhérents étaient présents à l'AG de Créa tout Va (34). 68 adhérents en 2016, 65 en 2017. L'année écoulée a donné satisfaction aux participants et aux dirigeants. Les stages ont bien fonctionné. En 2017 sont reprogrammés les stages de couture, patchwork, encadrement, art floral, peinture, aquarelle, cartonnage et scrapbooking. Le cours de dessin n'est pas renouvelé. L'exposition annuelle avec la calligraphe en invité d'honneur a eu du succès et a favorisé l'ouverture d'un atelier. Faute de volontaire pour tenir le stand, l'Association n'a pas participé à la Journée des Associations de Montagnat. Inscrite à « Ceyz'Arts » elle ne pouvait assurer sa présence à la Grand Margot. Une sortie est prévue à Lyon lors de l'exposition « Idées créatives » et l'exposition annuelle de mai se fera sur le thème de l'Asie.

Le bilan financier de l'exercice au 31 août 2017 présentait un solde négatif de 530,41 euros. Toutefois l'Association bénéficie à cette même date d'un avoir total de 9178,95euros.

L'association remercie la Mairie pour sa subvention, la salle mise à sa disposition tout en espérant toujours une salle en rez-de-chaussée. Elle souhaiterait toutefois que l'éclairage de la Cave des Chartreux soit amélioré.

Assemblée Générale de RYTHM'DANSE du 6 octobre 2017

Malgré une légère baisse des effectifs (144 danseurs) les bilans sont bons et un vent d'optimisme accompagnait les présents à cette Assemblée générale. L'association s'est relevée de ses difficultés.

Pour cette nouvelle saison 4 professeurs salariés vont dispenser 15 cours par semaine. La danse country s'efface faute de participants et une section de danse classique se met en place. L'Association remercie la mairie de Ceyzériat pour le versement de sa subvention et son aide dans la pose des barres dans les deux salles concernées. Elle apprécie la mise à disposition d'un nouveau local qui sera très utile comme vestiaire pour les jeunes filles et l'attention que les élus porte à Rythm'Danse tout au long de l'année.

La qualité des prestations ne fait aucun doute ; les récompenses viennent couronner le travail de Josie Camozzi et de ses élèves et le gala de fin d'année est un pur bonheur pour ceux qui y assistent.

À noter aussi l'investissement désintéressé d'une jeune élève qui s'est proposée d'animer des stages pour accroître les revenus de son association, et les idées nouvelles qui ont été émises.

Cette Association mérite tous nos encouragements.

Fête de la Grappe d'Or des 7 et 8 octobre 2017

La soirée d'intronisation a été très appréciée par les nombreux participants. L'animation alerte et documentée de cette soirée y a largement contribué et les a encouragés à « remettre le couvert » en 2018.

Le défilé du lendemain a bénéficié d'une journée ensoleillée et de très nombreux spectateurs. Outre les chars, la grande première d'une conductrice de l'un d'eux, le sourire d'une Reine Margot au service de la population, la participation des pompiers a été fortement applaudie et a témoigné de l'attachement de tous, pour ces femmes et hommes volontaires prêts à les servir dans les moments difficiles de la vie.

La dégustation des crêpes et gaufres de l'ADMR a bien accompagné celle du vin doux. Encore une belle journée qui laisse de bons souvenirs à ceux qui l'ont vécu !

Divers

Mme Dufour remercie d'avance celles et ceux qui apporteront leur aide à Ceyz'Arts les 4 et 5 novembre, qui de ce fait, se feront les ambassadeurs de cette manifestation Mairie.

QUESTION N° 7 – Questions diverses

7.1. – Demandeurs d'emploi

	Total	H	F	I	N.I.
<u>septembre 2017</u> :	172	85	87	128	44
<u>octobre 2017</u> :	170	87	83	133	37

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 23 novembre 2017 à 20 h 30.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,